

Le 17 juillet 2025

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, le jeudi 17 juillet 2025 à 17h00.

LE JEUDI 17 JUILLET 2025 À 17H00

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Travaux visant le raccordement du lot #3 842 761 au réseau d'égout de la route 139 (rue de l'Église) – Contrat alloué à Entreprises Delorme Inc.: dépôt du décompte progressif #1 et recommandation de paiement (voir document joint)
2. Période questions
3. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 17^e jour du mois de juillet 2025.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
Par moyen technologique

Je déclare avoir signifié l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le jeudi 17 juillet 2025 à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, par courriel, en date du 17 juillet 2025 à 12h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de juillet 2025.

Julie Gagné, gma
Directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT
LE JEUDI 17 JUILLET 2025 À 17H00
À la salle du conseil municipal
Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls**

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
Mme Lynda Cusson
M. Pierre Larivière

Formant quorum complet sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Sont absent : M. Jonathan Bédard, Mme Marie-Eve Massé, M. Marc-André Dubreuil

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

164-07-2025

Ouverture de la séance

Proposé par Daniel Roy

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de constater le quorum et ouvrir la séance extraordinaire; l'avis de convocation ayant été signifié au moyen d'un avis de convocation par moyen technologique.

Adoptée

165-07-2025

Travaux visant le raccordement du lot #3 842 761 au réseau d'égout de la route 139 (rue de l'Église) – Contrat alloué à Entreprises Delorme Inc.: dépôt du décompte progressif #1 et recommandation de paiement

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. dépose le décompte progressif #1 et la recommandation de paiement en date du 16 juillet 2025, dans le cadre du projet de raccordement d'un branchement d'égout sanitaire sur la route 139, travaux réalisés par 9151-3010 Québec Inc.- Les Entreprises Delorme ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de paiement s'élève à 59 624,97\$\$ taxes incluses, montant qui correspond aux travaux réalisés en date du 16 juillet 2025 et qu'une retenue contractuelle de 10%, d'un montant de 5 762.12\$ avant taxes, a été appliquée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le décompte progressif #1, dans le cadre du projet de raccordement d'un branchement d'égout sanitaire sur la route 139 et de procéder à un paiement au montant de 59 624.97\$ taxes incluses à 9151-3010 Québec Inc.- Les Entreprises Delorme.

Que la directrice générale, Julie Gagné, soit également autorisée à signer le décompte progressif #1, au nom de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

Adoptée

Période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil.

166-07-2025

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 17h10.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière

****Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***

